

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Date de convocation 6 mai 2019

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, BUBENDORFF Jean-Luc, CAPOZIO Marie, DEVEY Annie, GOETTELMANN Sylvie, LEHR Claude, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : FONT Christine, GUTHLIN Daniel et GEORGES Mathilde.

Pouvoir : FONT Christine à Bernard JUCHS

Démissionnaire : D'AMICO Lucette

ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme
2. Travaux chauffage salle des fêtes
3. Bon Kadéos personnel communal
4. Subvention coopérative école maternelle 2018 – 2019
5. Recrutement
6. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU du 25 mars 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 mars 2019.

POINT 01 : URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Monsieur TSCHAMBER Mathieu – maison d'habitation rue des Vignobles.

CERTIFICAT D'URBANISME :

- de Monsieur ZINGER Antoine pour un terrain rue de Kembs à côté de la salle des Fêtes.
- de Monsieur RISS René pour un ensemble de 3 terrains situés rue du Panorama.
- De la succession KESSLER Roger pour 2 terrains situés rue de Kembs

POINT 02 : TRAVAUX CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 mars dernier a pris connaissance du résultat de l'audit concernant le fonctionnement du chauffage de la salle des fêtes. Un chiffrage sommaire indiquait une somme de 17 710,80 € TTC.

Ces travaux pourraient éventuellement être subventionnés par Saint-Louis Agglomération dans le cadre des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'entreprendre l'ensemble des travaux proposés à l'Audit et vote un Budget de 20 000 €.

Ces travaux feront l'objet de devis et seront réalisés le plus rapidement possible. Une demande de subvention au titre des économies d'énergie sera transmise à Saint-Louis Agglomération.

POINT 03 : ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire comme les années précédentes, le versement d'un chèque cadeau de 50 € à l'ensemble du personnel communal (11 personnes) au titre de l'action sociale communale.

Cette somme versée au personnel regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer directement ou indirectement les conditions d'emploi, de travail et de vie.

Le montant de cette dépense, qui s'élève à 550 €, est imputé au Budget 2019.

POINT 04: SUBVENTION ECOLE MATERNELLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer, comme les années précédentes, une subvention de fonctionnement à l'école maternelle d'un montant de 500 € pour l'année 2018 et 2019.

Cette somme est imputée au Budget 2019.

POINT 05 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT, POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade de ATSEM 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de 26 heures (soit 26/35èmes) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Décide

Article 1er : À compter du 20/05/2019, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'ATSEM 2^{ème} classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 26 heures (soit 26/35èmes), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

POINT 06 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME – ANIMATION

PLU : la commission Urbanisme se réunira pour valider ensemble les dernières modifications du PLU suite à la réunion publique afin de pouvoir, dès la fin du mois de mai soumettre le projet de PLU à arrêter au Conseil Municipal.

Fin juin : la Fête de la musique aura lieu le 21/06 au jardin du presbytère. Un bal Folk sera organisé par les 3 communes (Dietwiller / Landser et Schlierbach) et aura lieu à la salle des fêtes de Dietwiller le 22/06.

Un concert de rentrée devrait avoir lieu en septembre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION

Une rencontre avec une entreprise pour la renaturation de l'étang a eu lieu.

Deux endroits ont été définis pour la création d'un « carré de biodiversité » en collaboration avec le Département. L'un se situe dans le jardin du Presbytère, l'autre entre le parking de la salle des fêtes et le terrain de foot.

Madame Heicke WOOCK de l'association ASAVE de Steinbrunn-le-bas se propose de rencontrer les écoles lors de la mise en place des panneaux sur les hérissons.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

Aménagement RD 201 : une présentation d'un Budget au Département devrait avoir lieu avant juin 2019.

Rue des Maréchaux : les travaux de voirie sont en cours. Il n'y aura pas de trottoirs à proprement dit mais une file de pavé permettant une délimitation visuelle entre la chaussée et les trottoirs. Un passage légèrement surélevé sera installé à l'angle de la rue des Seigneurs et de la rue des Maréchaux.

Il sera débattu, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, du statut et de l'organisation de l'entrée-sortie du lotissement 'Les Hauts du Kaegy'.

COMMISSION ECOLES - PERISCOLAIRE

Le spectacle de fin d'année du périscolaire aura lieu le 24/05 à 18h à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21H20.

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		Pouvoir de Christine FONT
BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire		
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire		
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal		
FONT	Christine	Conseiller municipal	Absente excusée	Pouvoir à Bernard JUCHS
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal		
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal		
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal	Absent excusé	
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	Gérard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		